

Le Castéra Info

FEVRIER 2015
Bulletin municipal n° 28

EDITORIAL

Cette année a commencé dans la douleur puis le recueillement après les attentats contre Charlie Hebdo, à Paris, et contre nos concitoyens de confession juive, à Vincennes.

Comme des millions de français dans notre pays, en hommage aux victimes de ces attentats, nous avons participé, avec de nombreux Castérais et Castéraises, au rassemblement qui a eu lieu à l'Isle Jourdain, le 9 janvier, ainsi qu'à la marche républicaine et citoyenne organisée à Cadours, le 11 janvier.

Ici, dans notre commune, en signe de soutien, nous avons érigé un crayon géant sur la place de la mairie.

A l'école Jean-Louis Etienne, la directrice a su expliquer l'inexplicable avant d'observer une minute de silence avec nos enfants. Ces marches républicaines, ces rassemblements et ces minutes de silence dans nos écoles s'inscriront parmi les pages majeures de notre histoire nationale. Espérons que cet extraordinaire élan civique du 11 janvier ne restera pas sans lendemain.

Les écoliers et leur enseignante étaient déjà en première ligne le 11 novembre dernier, devant le monument aux morts, pour la commémoration du centième anniversaire de la déclaration de la grande guerre. Du cortège qui a parcouru le village jusqu'au cimetière, solennité et convivialité se sont mêlées, dans le souvenir de ceux qui sont morts pour la France et dans les sourires des enfants, particulièrement bien intégrés à la cérémonie, cette année.

L'année 2015 sera aussi une année d'élections départementales les 22 et 29 mars prochains. Les électeurs s'apprentent à participer à un scrutin départemental sans précédent. De 53, le nombre de cantons a été ramené à 27. Mais, par le jeu des binômes (Homme, Femme pour chaque nouveau canton), la future assemblée accueillera un élu de plus. Notre nouveau canton, dont le chef-lieu sera Léguevin, comprendra 36 communes et plus de 48 000 habitants.

Vous souhaitant une bonne lecture

Yvan GONZALEZ



Dans ce numéro

Les Echos	2
Elections départementales...	3
Vie municipale.....	4
Lectures Communes.....	5
P.C.S / Agenda.....	6
Ecole "Jean-Louis Etienne" ...	7
Page Associative.....	8

Mairie de Le Castéra

Tél : 05.61.85.65.59

Fax : 05.61.85.28.11

mairie.le.castera@wanadoo.fr

Site de la commune

www.mairie-lecastera31.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
de 10h à 12h et de 15h à 17h.

Mercredi de 10h à 12h



Les Echos du Conseil Municipal

Tarifs cantine Ecole du Castéra :

Les repas de la cantine de l'école Jean-Louis Etienne sont fournis par « Val de Save ».

L'augmentation de 5% des coûts de préparation des repas à compter du 1/1/2015 se répercute sur le tarif des repas facturés aux parents. De ce fait le prix d'un repas passe de 3,15€ à 3,30€ à compter du 01/01/2015.

Convention TISSEO

La convention avec TISSEO a été signée. Désormais toute personne âgée de plus de 65 ans qui en fera la demande à la mairie bénéficiera du transport gratuit sur le réseau TISSEO (bus, métro, tramway).

◆ les modifications effectuées sur le site des ordures ménagères, Route de Menville, ont entraîné une diminution des dépôts sauvages.

◆ un défibrillateur a été installé sur le mur de l'école.

◆ ancien presbytère : la porte d'entrée ainsi que les trois fenêtres seront remplacées.

◆ ateliers municipaux : des gouttières seront posées.

◆ L'interdiction de brûler les déchets verts et l'amoncellement des végétaux nous contraignent à l'acquisition d'un broyeur de branches.

Du côté des travaux :

◆ La salle des fêtes a été aménagée en lieu climatisé.

◆ De nouveaux bacs à fleurs seront installés après l'encourageant 2ème prix du département au concours des villages fleuris.

◆ Le nouvel éclairage dans le centre bourg fera suite aux travaux d'effacement des réseaux électriques et télécom ; tous les riverains concernés ont signé les conventions.

◆ Les travaux de la station d'épuration du village sont arrêtés pour cause d'intempéries ; cependant les travaux du réseau de collecte sont toujours prévus dans le courant du second semestre 2015.



Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

Après sa restauration et ses agencements, la salle du Relais d'Assistants Maternelles a ouvert ses portes au Gazou début janvier.



Ainsi l'ensemble des assistantes maternelles et des parents peuvent bénéficier de ce service gratuit tous les mercredis.

Cet espace est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistantes maternelles mais aussi un lieu de socialisation pour les enfants, animé par une professionnelle de la Petite Enfance.

Contact :

Tél : 06 61 99 00 89

Mail : ram.cccadours@gmail.com

Elections départementales du 22 et 29 mars 2015

Le Conseil Général de Haute-Garonne devient Conseil Départemental à compter du 29 mars prochain.

Les 54 représentants (27 hommes et 27 femmes) sont élus suivant un nouveau mode de scrutin, qui concerne tous les électeurs de Haute-Garonne.

Le scrutin à deux tours permet l'élection pour une durée de six ans dans chaque canton de deux conseillers, un homme et une femme titulaires, et un homme et une femme suppléants.

Une nouvelle carte cantonale en 2015

La nouvelle carte cantonale a été définie en 2014 par le Ministère de l'Intérieur. Ce remodelage, effectué sur l'ensemble du territoire vise à rééquilibrer la démographie entre cantons. Le nombre total a été réduit et la Haute-Garonne compte désormais 27 cantons contre 53 antérieurement.

La commune de Le Castéra fera désormais partie du canton de Léguevin qui englobera les anciens cantons de Cadours, Grenade et Léguevin. Ce nouveau canton regroupera donc 36 communes pour un peu moins de 50 000 habitants.

Pourquoi voter ?

Voter est un acte citoyen et démocratique qui vous permet de participer à la vie sociale de votre canton. Vos représentants, les Conseillers Départementaux siègent au sein de l'Assemblée Départementale. Ils mettent en œuvre ses missions ; notamment la solidarité, les transports départementaux et scolaires, l'éducation, les routes, l'insertion et l'emploi.

HAUTE-GARONNE NOUVEAUX CANTONS

Le tri sélectif : un devoir citoyen



aussi canapés, frigos, matelas, téléviseurs... abandonnés au bord de nos routes...**L'image de notre commune rurale est entachée par ces débordements.**

Après les périodes de fêtes, vous avez sûrement pu constater des incivismes quant à l'utilisation des Containers de collectes d'ordures ménagères. Papiers, cartons, emballages mais

Ces déchets doivent être amenés par vos soins à la déchetterie de Cadours. Le dépôt de poubelles (ensachées) au sol est interdit et répréhensible.

Si vous constatez un manque de container, vous pouvez nous en aviser.

Les containers ont tous une trappe qui permet d'y insérer les éléments, les déposer au pied du container n'aide pas au tri car ils ne seront pas ramassés par les collecteurs.

Le nettoyage est alors réalisé par les employés municipaux au détriment d'autres projets à caractère collectifs.

Le Conseil Municipal vous rappelle quelques règles de savoir-vivre « Ensemble » : Il est interdit et sanctionnable de jeter aux containers tout objet encombrant ou pouvant faire l'objet d'un recyclage adapté et approprié.

Ensemble faisons mieux !

Vie municipale

Les enfants se souviennent !



A l'occasion du centenaire du début des combats de la guerre 1914/1918, le Maire, le Conseil Municipal, l'association des anciens combattants, de la FNACA et les porte-drapeaux ont célébré le 96^{ème} anniversaire de l'Armistice.

C'est à 11 heures ce 11 novembre 2014 que plus de 130 personnes (élus, enseignant, habitants, enfants, parents...) se sont réunis devant le monument aux morts. André Martres, le nouveau Président de l'Association « Raconte-moi... » a procédé à l'appel aux morts suivi par le dépôt d'une pensée par les enfants, pour chaque soldat tombé pour la France.



Le Chant des partisans interprété par les élèves de CE1 de l'école « Jean-Louis Etienne » et les enfants de l'Association Périscol accompagnés par la directrice Marie-Luce Fourcade a clôturé cette cérémonie suivi d'un apéritif à la salle des fêtes.

Repas des aînés

En Décembre dernier, les membres du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil Municipal, ont accueilli nos aînés pour le traditionnel repas de fin d'année.

Le discours de bienvenue a été l'occasion pour M. le Maire de présenter les futurs travaux de la commune. L'occasion aussi de féliciter M. Noël Bordes et Mme Cécile Carbonnel, les doyens de la journée.

Mesdames Marthe et Germaine Bordes ont reçu quant à elles, sous les applaudissements une azalée ainsi qu'un diplôme d'honneur offert par le Conseil Général récompensant les 1er et 2ème prix du concours départemental des maisons fleuries.



Au total c'est plus de 55 personnes qui ont répondu à l'invitation. Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, de « nouveaux » seniors sont venus partager le copieux et savoureux repas cuisiné par Thierry.

L'après-midi s'est déroulée en compagnie de conteurs gersois qui ont échangé en occitan local, et des enfants de l'école « Jean-Louis Etienne » venus chanter des chants de Noël en occitan pour le plus grand plaisir de tous. Après la remise d'un colis gourmand aux aînés de plus de 70 ans, la journée s'est terminée par la visite de la crèche installée au cœur de l'Eglise de Le Castéra.

Lectures Communes

« Autour du livre et du papier »

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) organise pour sa 4e année, la manifestation **Lectures Communes**.

Le slogan de cette manifestation est « *Lire fait grandir les cultures* », car l'association est persuadée que la lecture et le livre sont des vecteurs de transmission de la culture.



Cette année, ce rendez-vous se déroule du 14 au 22 mars, et non au mois de mai. Cette période correspond à la *Semaine de la Langue Française et de la Francophonie*.

Pour que la culture ne soit pas un luxe réservé aux habitants des villes, la municipalité invite tous ses habitants à venir partager un moment de lecture et de rencontre :

**Le dimanche 22 mars à la salle des fêtes
entre 10 heures et 18 heures**

Le programme provisoire est le suivant, qui devrait encore s'étoffer :

- toute la journée : activités pour enfants
- 11h00 à 12h00 : rencontre avec des auteurs, réflexions et discussions sur leur passion
- 14h30 et 15h30 : contes pour enfants, interprétation théâtrale de l'arbre aux surprises

Pour en savoir plus ou proposer sa participation ou des animations, contactez :

Denise Verdié : 05 61 85 62 55 / 06 88 80 25 55

verdie.denise@orange.fr

Site internet de Lectures Communes

<http://www.lectures-communes.fr/>

Etat Civil

Mariage

Natacha VALLEE & Stéphane BOS

Le 27 septembre

Naissances

Emma CARMANTRAND, le 1er août

Lucille MECALIFF BON, le 14 août

Alexei LAPIERRE, le 6 décembre

Décès

Christiane PUNTOUS, le 26 décembre

Pourquoi la croix des Templiers sur les bacs à fleurs ?



Sur la proposition de l'Association « Raconte-moi... », nous avons voulu mettre en valeur des événements

particuliers du passé de notre commune.

Ainsi, dans un premier temps, nous avons apposé une croix des Templiers sur les bacs à fleurs, représentant leur présence dans notre commune au XIIIe siècle, avec notamment la fondation d'une commanderie au hameau de Larmon. Cette décision a été prise avec l'accord unanime des membres du Conseil Municipal.



Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur :

www.mairie-lecastera31.fr

Le Plan Communal de Sauvegarde

Toute commune a l'obligation de mettre en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** relatif aux risques majeurs naturels ou industriels. Cette disposition est régie par le décret n°2055-1156 du 13 septembre 2005.

« Le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le PCS complète le plan ORSEC de protection générale des populations ».

Des risques ont été répertoriés sur Le Castéra :

Risques naturels :

- ◆ feux de forêts
- ◆ inondation (Larmont...)

- ◆ mouvements de terrain/ retrait et gonflement des argiles,
- ◆ risques sismiques faibles.

Risque technologique:

- ◆ transport de matières dangereuses.

L'objectif du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est de **mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive** en cas d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

Le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) est l'outil d'information des populations. Il regroupe l'ensemble des informations utiles et les consignes à mettre en œuvre, sous l'autorité du Maire, en cas de déclenchement d'un évènement mettant la population en danger.

Il est consultable en Mairie et téléchargeable sur le site internet de la commune : rubrique Urbanisme

Mairie	Dimanche 22 mars	Lectures Communes	Salle des Fêtes
	Dimanche 22 mars Dimanche 29 mars	Elections Départementales	Mairie
Comité des Fêtes	Lundi 6 avril	Chasse à l'œuf	Village/Salle des Fêtes
	Du 1er au 3 mai	Fête locale	Village
Mieux Vivre	Samedi 2 mai	Randonnée	Village
Mairie	Dimanche 3 mai	Commémoration du 8 mai	Monument aux Morts
Pétanque Castéraise	Samedi 13 juin	Challenge J. Sacareau	Place de l'ancienne mare

La journée d'un écolier à l'école "Jean-Louis Etienne"

LA JOURNEE D'UN ECOLIER A L'ECOLE JEAN-LOUIS ETIENNE DE LE CASTERA en 2014/2015 suite à la réforme nationale des rythmes scolaires :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

MATIN	TEMPS SCOLAIRE	MIDI	TEMPS SCOLAIRE	SOIR
A partir de 7h30 et jusqu'à 8h50 ACCUEIL AVANT LA CLASSE géré par l'association Périscol.	9h00/12h30	12h30/13h50 PAUSE MERIDIENNE gérée par l'association Périscol.	14h00/15h45 Sortie à 15h45 pour les élèves qui ne sont pas inscrits au Temps d'Activités Périscolaires (TAP)	15h55/16h25 Temps d'Activités Périscolaires (gratuit) dont Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) 16h25/17h15 GOÛTER ET JEUX LIBRES gérés par l'association Périscol. 17h15/18h30 Animations ou jeux libres surveillés gérés par l'association Périscol.ou *Activités Sportives/*Culturelles proposées par des associations du canton de Cadours.

Mercredi

MATIN	TEMPS SCOLAIRE	TRANSPORT gratuit en autocar vers le centre de loisirs cantonal de Cadours	Après midi
A partir de 7h30 et jusqu'à 8h50 ACCUEIL AVANT LA CLASSE géré par Périscol.	9h00/12h00	Repas de 12h00 à 14h00 géré par Périscol. Coût forfaitaire pause méridienne	14h00/18h30 géré par Périscol.

Coût des accueils : de 0.30 € à 1.30 € selon la séquence (temps du matin, du midi ou du soir) adapté aux revenus. Les animations sont encadrées par une équipe diplômée composée de personnels de la CCCC et de Périscol. La Communauté de Communes du Canton de Cadours (CCCC) soutient financièrement l'association Périscol.

*Coût en sus. Ces activités seront proposées après la constitution d'un comité de pilotage réunissant les élus, les parents d'élèves, les associations et les enseignants...

Animations ou temps calme en fonction des besoins. Petit déjeuner proposé à la demande et servi au restaurant scolaire (coût : 0,50€)

2 services de repas sont organisés : 1^{er} service : PS/MS/GS : Repas Puis sieste pour les PS/MS et temps de repos pour les GS. 2^{ème} service : CP/CE1 : Animation puis Repas.

Pour les élèves de l'élémentaire :

Après une récréation de 10mn, et en fonction des besoins de chacun : aide aux devoirs ou aide personnalisée par les enseignants; étude surveillée par une animatrice de la CCCC ou de Périscol. Ce temps est également géré par l'association Périscol.

Pour les élèves de maternelle :

Après une récréation de 10mn, trois activités sont proposées par les ATSEM et une animatrice de la CCCC : relaxation ou gym douce ; jeux de société ; bibliothèque/conte. Le goûter est équilibré à base de fruits frais laitages, pain... Il est compris dans le coût de l'accueil du soir.

Sieste pour les élèves de PS/MS ; Temps de repos pour les élèves de GS ; Temps calme pour les autres. Puis Animations ou Activités libres ou Activités

*sportives/*culturelles Proposées par des associations du canton de Cadours. Coût : forfait de 12h00 à 18h30 de 8€ à 14€ adapté aux revenus.

Goûter équilibré à base de fruits frais laitages, pain... (compris dans le forfait de l'accueil.)

Les associations de Le Castéra

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée loi 1901) de Le Castéra est une association de chasse créée en 1972.

Elle est composée de membres résidents ou propriétaires de la commune et des membres extérieurs titulaires du permis de chasser. Elle s'étend sur la totalité des 1670 hectares dont 232 hectares de bois.

Les réserves représentent 10 % minimum du territoire chassable et sont obligatoirement signalées par des panneaux.

Les dates d'ouverture sont définies par un arrêté préfectoral et changent chaque année. Des dates plus précises sont attribuées à chaque type d'espèce et sont fixées par un arrêté préfectoral ou ministériel affiché en mairie.

Les battues aux pigeons ces volatiles sont souvent source de plusieurs nuisances, comme de dégâts sur les bâtiments publics et sur les cultures. Le pigeon doit être régulé pour limiter sa population.

Les battues aux gros gibiers : Le tir du chevreuil est soumis à un plan de chasse, il est le plus souvent chassé en battue mais peut être chassé individuellement à l'approche ou à l'affût.

La chasse au sanglier s'effectue dans les mêmes conditions que le chevreuil, mais n'est pas soumise à un plan de chasse.

Le respect des règles : chaque chasseur est titulaire d'un permis de chasser, avec une validation en cours et une couverture civile annuelle obligatoire, contrôlé par le bureau de la chasse. Elle se pratique sur des territoires agricoles et des bois privés, tout cela en accord et avec l'aval des différents propriétaires.

Utilité de la chasse : la chasse coutume ancestrale est aujourd'hui un loisir, elle permet la gestion du gibier et la régulation de certaines espèces dont la population tend à croître rapidement.

Retrouvez l'intégralité de ces articles sur le site internet - rubrique Associations

Infos utiles :

site de la fédération des chasseurs du 31 :

<http://www.chasse-nature-midipyrenees.fr/haute-garonne>



Chats d'òc du Castéra est une association loi 1901 à but non lucratif qui a pour but premier la stérilisation des chats errants sur la commune afin de limiter leur prolifération. Ils seront soignés et vaccinés puis remis en liberté sur leur territoire, après avoir été identifiés, devenant ainsi des « chats libres » et non plus errants.

L'association est encore en cours de constitution sur un plan pratique et, est à la recherche :

- de fonds pour (entre autres) les vétérinaires : stérilisation, soins et marquage
- de matériel de piégeage : nasses, nourriture à l'odeur forte (conserves...) pour servir d'appât
- nourriture pour les animaux piégés (croquettes...) le temps que les vétérinaires soient disponibles, ou pour leur convalescence après leur opération
- matériel divers pour le transport par exemple : cages, couvertures...

Il est possible d'aider l'association de plusieurs manières : par des dons en matériel ou en argent (membres bienfaiteurs) et en adhérant à l'association comme membres sympathisants ou actifs (au prix de 1 ou 10 €) ; ou, simplement, en signalant la présence de chats errants réguliers çà et là sur le territoire de la commune, après avoir vérifié avec les voisins que ce ne sont pas des chats domestiques.

Pour plus d'information et pour une éventuelle adhésion, vous pouvez contacter :

Hervé Jeune, président, au 05 62 13 40 71 ou herve.jeune@wanadoo.fr

Émilie Déclume, secrétaire, au 06 63 76 25 42 ou emyboop@hotmail.fr